



ESCALES

SÉJOURS DE VACANCES
POUR ADULTES
DÉFICIENTS MOTEURS
ET MENTAUX



+ SÉJOURS POUR ADULTES
EN SITUATION DE
HANDICAP PHYSIQUE

ÉTÉ 2021



BIENVENUE

Bonjour,

c'est avec grand plaisir que nous vous faisons parvenir notre brochure ESCALES, été 2021.

La crise sanitaire que nous traversons nous a obligés à adapter nos accueils en été 2020. Le contexte étant toujours difficile aujourd'hui, vous allez découvrir un programme globalement semblable à l'année dernière, avec cependant quelques modifications et adaptations, repensé pour garantir la sécurité de tous. Ce sont donc des destinations connues par certains vacanciers et nous espérons qu'ils auront plaisir à y séjourner à nouveau.

De plus, et afin de faciliter les transports et les prises en charge A/R à l'établissement quand cela est possible, nous vous proposons cette année de tenter d'inscrire au minimum 2 résidents sur le même séjour (ou plus si possible). Merci pour votre collaboration.

Place maintenant à la découverte des séjours. Nos équipes vous attendent et cette année, encore plus sans doute que les autres années, l'évasion et l'alternance seront au rendez-vous !

Merci pour votre confiance !

Denise LE LAY

Responsable de l'organisation des séjours.

N'oubliez pas de lire très attentivement, pages 8/11, les informations que nous vous transmettons concernant les soins, les équipements spécifiques, la fiche aménagement du lieu de séjour. Ce sont des spécificités organisationnelles TRÈS IMPORTANTES À RESPECTER, afin de garantir une bonne prise en charge des vacanciers sur les différents séjours.

ENCORE MERCI !



L'Association Epal est signataire des principes d'engagement des organisateurs de Vacances Adaptées.



L'Association Epal est agréée à recevoir les chèques-vacances ANCV.



Le Département du Finistère soutient l'Association Epal

SOMMAIRE

SÉJOURS À L'ÉTRANGER

La Vie Marocaine	p. 13
Destination Belgique	p. 14

SÉJOURS PETITS GROUPES

Esprit Zen : Les Galaines	p. 16
Les Bois Verts, au cœur du bocage vendéen (Ph)	p. 17
Le Chant des Mûres en vert et bleu (Ph)	p. 18
Le Clos de La Garenne	p. 19

SÉJOURS NUIT SUR ROUTE

Hyères dans le Sud	p. 21
--------------------	-------

SÉJOURS DE PROXIMITÉ

La Péniche, au fil de l'eau (Ph)	p. 23
Escale à Saint-Congard	p. 24
Le Château de La Roche	p. 25
La Godetière, au bord de la rivière...	p. 26
Ciné nature à Saint-Cadou	p. 27
Le Logis de Bau en Touraine *	p. 28
Escapade à La Hamonais *	p. 29
La Grange de Marie à Quistinic (Ph) *	p. 30
Côte de Granit Rose	p. 31
Au Relais de Misengrain (Ph) *	p. 32
Le Gîte du Pigeonnier	p. 33

(Ph) Une période réservée aux adultes en situation de handicap physique.

* Une période au départ de Rennes.

POUR BIEN CHOISIR SON SÉJ

Besoins d'accompagnement

La **SEMBA** (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une méthode qui permet de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées.

Nos séjours, présentés dans ce catalogue, s'adressent à des personnes dont les besoins d'accompagnement sont ici colorés en bleu :

Vie quotidienne

(pour les repas, la toilette, l'habillement) :



Je peux tout faire tout seul



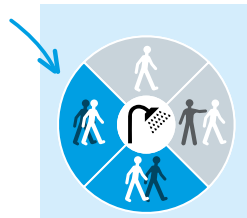
J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours



J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps



Vie sociale et comportement

(avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés



Déplacement et mobilité

(pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer



Pictogrammes

SITUATION



Mer



Campagne



Montagne



Ville

FORMULE



Gestion libre

Participation de chacun, en fonction de ses capacités, à l'élaboration des repas et aux tâches quotidiennes.



Pension complète



Demi-pension



Repas livrés

CIRCULATION



Circulation aisée sur le site et aux alentours proches



Circulation plus ou moins aisée sur le site

RYTHME



Rythme calme



Rythme modéré



Rythme soutenu

ALTERNANCE

Depuis de nombreuses années, l'association Epal est partenaire de l'association Alternance qui est un organisme de représentation des usagers auprès des instances. Elle a pour objet de favoriser le départ en vacances des personnes en situation de handicap, y compris les plus dépendantes. Partant de cette conception fondamentale, nous avons travaillé et signé un "Cadre Collectif d'Obligations Réciproques", réunissant plusieurs associations (visible dans sa globalité sur notre site internet) qui définit les critères de référence de l'organisation d'un séjour de vacances pour ces publics. Nous vous invitons à le lire.

Pour une inscription simple et efficace



1. Epal vous envoie son catalogue ESCALES
2. Vous choisissez votre ou vos séjours et vous téléphonez ou maillez à Epal pour réserver le séjour et organiser le transport en fonction des routes proposées (voir ci-après)
3. Vous expédiez votre fiche d'inscription **ET** la fiche "Aménagements et besoins"
4. Epal vous expédie un accusé de réception (et le dossier médical), ainsi que la facture
5. Vous recevrez dans un second temps les horaires du transport (aller/retour)

L'organisation du transport

Pour une route plus organisée, confortable pour tous, Epal vous propose des organisations de transport pour toutes les destinations. Merci de les lire attentivement ; cette organisation vous guidera dans votre choix.

3 PRINCIPES D'ACHEMINEMENT :

• **Principe 1 :** Epal vous prend en charge selon les tableaux ci-après :

Prises en charge personnalisée :

Si vous inscrivez un minimum de 3 vacanciers sur un même séjour, aux mêmes dates, possibilité de prises en charge A/R à l'établissement. Nous consulter.

• **Principe 2 :** vous vous rendez directement sur le lieu du séjour.

• **Principe 3 :** Epal vous accueille en gare la plus proche du lieu du séjour. Et là, 2 possibilités :

1- le vacancier voyage seul : vous achetez ses billets A/R après nous avoir consultés sur les horaires possibles d'accueil et vous vous chargez d'accompagner le vacancier à la gare à l'aller et au retour ;

2- le vacancier ne voyage pas seul : nous pouvons vous proposer un accompagnateur, mais cette solution doit rester exceptionnelle.

Quand nous vous donnons notre accord, vous achetez les billets de train du vacancier ET de l'accompagnateur Epal.

Indemnité de l'accompagnateur à votre charge.

ATTENTION : cette solution doit être finalisée un mois avant le début du séjour. Nous fournir obligatoirement les photocopies des billets de train.

Au départ de BREST

DÉPT.	VILLE DE PRISE EN CHARGE POSSIBLE	BELGIQUE	MAROC	LES GALAINES	LES BOIS VERTS	LE CHANT DES MÛRES	CLOS DE LA GARENNE	HYÈRES	LA PÉNICHE	SAINT-CONGARD
22	PLÉRIN	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*
	PORDIC	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*
	PLOUHA	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*
	CALLAC	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*
	LÉHON	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non
29	BREST	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	CHÂTEAULIN / CHÂTEAUNEUF	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*
	DIRINON	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	PLOUDANIEL	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	PONT L'ABBÉ/QUIMPER	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*
35	PIPRIAC	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non
	VERN-SUR-SEICHE	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non
	CHARTRES-DE-BRETAGNE	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non
	LA BOUËXIÈRE	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non
	RENNES	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non
56	LORIENT	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui
	GUÉMENÉ	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui
	PLOEMEUR	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui
	VANNES	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui selon*	non	oui selon*	oui selon*	oui selon*	oui
44	GRANDCHAMPS	non	oui	oui	oui selon*	non	oui	oui	oui	non
	PLESSÉ	non	oui	oui	oui selon*	non	oui	oui	oui	non
49	CHEMILLÉ	non	non	non	oui selon*	non	non	oui	non	non
72	MULSANNE	oui	non	non	non	non	non	non	non	non

IMPORTANT : ce n'est pas prévu sur la fiche d'inscription, mais si vous pouvez voyager en véhicule classique (c'est-à-dire sans fauteuil), merci de le noter sur la fiche d'inscription.

Le transport se fait en minibus adapté (1 au minimum par séjour).

Quantité de dioxyde de carbone émise : les minibus émettent en moyenne 368 g de CO₂/km.

Au départ de RENNES					
DÉPT.	VILLE DE PRISE EN CHARGE POSSIBLE	LOGIS DE BAU	LA HAMONNAIS	GRANGE MARIE	MISENGRAIN
22	PLÉRIN	non	oui	oui selon*	non
	PORDIC	non	oui	oui selon*	non
	PLOUHA	non	oui	oui selon*	non
	CALLAC	non	oui	oui selon*	non
	LÉHON	non	oui	oui selon*	non
29	BREST	non	non	non	non
	CHÂTEAULIN / CHÂTEAUNEUF	non	non	non	non
	DIRINON	non	non	non	non
	PLOUDANIEL	non	non	non	non
	PONT L'ABBÉ / QUIMPER	non	non	non	non
35	PIPIRIAC	oui	oui	oui	oui
	VERN-SUR-SEICHE	oui	oui	oui	oui
	CHARTRES-DE-BRETAGNE	oui	oui	oui	oui
	LA BOUËXIÈRE	oui	oui	oui	oui
	RENNES	oui	oui	oui	oui
56	LORIENT	non	oui	oui	non
	GUÉMENÉ	non	oui	oui	non
	PLOEMEUR	non	oui	oui	non
	VANNES	non	oui	oui	non
44	GRANDCHAMPS	oui	non	non	oui
	PLESSÉ	oui	non	non	oui
49	CHEMILLÉ	oui	non	non	oui
72	MULSANNE	non	non	non	non

CHÂTEAU LA ROCHE	LA GODETIÈRE	SAINT-CADOU	LE LOGIS DE BAU	LA HAMONNAIS	GRANGE MARIE	RULAN GRANITROSE	MISENGRAIN	PIGEONNIER
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	oui selon*	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	oui selon*	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	oui selon*	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	oui selon*	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	non	oui	oui selon*	oui
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
oui selon*	oui selon*	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	oui selon*	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	non	oui	oui	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	non	oui	oui	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	non	oui	oui	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	non	oui	oui	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	non	oui	oui	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	oui	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	oui	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	oui	non	oui	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	non	non	non	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	non	non	non	oui selon*	oui
oui selon*	oui selon*	non	oui	non	non	non	non	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non

* Séjour ayant un seul véhicule, la route est décidée en fonction des premiers inscrits (route nord axe Brest-Rennes ou route sud axe Brest-Nantes).

À SAVOIR

Les séjours qui suivent s'adressent à des adultes en situation de handicap moteur et mental, se déplaçant en fauteuil manuel ou électrique, de manière occasionnelle ou permanente.

Ces adultes peuvent présenter des troubles de comportement stabilisés et sont en capacité de vivre un temps de vacances, lors de séjours de courte durée, dans des locaux adaptés à un cadre de vacances (qui ne présenteront par contre pas toute l'adaptation que vous avez sur vos lieux de vie).

Encadrement

Chaque séjour est encadré par une équipe, 1 responsable et des animateurs(trices)-accompagnateurs(trices) qui auront préparé le séjour en amont. Il ne s'agit pas de personnel éducatif, infirmier ou paramédical. Cependant, nous proposons une formation interne pour nos responsables et nos animateurs qui est complétée, quand cela est possible, par des journées de rencontre avec l'équipe professionnelle du lieu de vie de la personne. Nos séjours de vacances ne peuvent donc s'apparenter à des transferts organisés par les établissements avec du personnel diplômé de l'éducation spécialisée. Nos animateurs-accompagnateurs sont rémunérés.

Les soins et les équipements spécifiques

Les soins : vous recevez, suite à votre inscription, la liste et les coordonnées des différents praticiens exerçant au plus près des lieux de séjours. Vous utilisez cette liste s'il y a une obligation de soins (et/ou location de matériel) que les vacanciers ou l'équipe ne peuvent réaliser seuls. Il s'agit essentiellement des soins IDE. Les soins de nursing (transferts, aide à la toilette, à l'habillage, au repas...) sont réalisés par les animateurs. Vous devez alors prendre contact avec ce ou ces professionnels de santé et vous nous communiquez obligatoirement l'organisation des soins avant le départ, ainsi que la confirmation du 1er premier rendez-vous (l'équipe Epal prend ensuite le relai).

ATTENTION : L'inscription d'une personne nécessitant ces soins ne sera validée que lorsque nous aurons reçu la fiche "aménagement et besoins" (fiche rose) complétée, et ce au minimum 45 jours avant le départ en vacances.

La fiche aménagement du lieu de séjour

Les 3 temps d'utilisation de cet outil :

1- **Le propriétaire** du lieu de séjour remplit cette fiche, contenant les coordonnées des professionnels de santé

sur le lieu du séjour ;

2- Cette fiche **vous** est alors transmise lors de l'inscription ; vous remplissez le recto/verso et vous nous expédiez **IMPÉRATIVEMENT** le document complété, au minimum 45 jours avant le départ ;

3- Le recto/verso est ensuite donné au **responsable du séjour**, à l'hébergeur

et un exemplaire est conservé à **Epal**.

C'est donc à VOUS de faire les démarches (contact IDE et / ou location de matériel) et au responsable de séjour ensuite de contrôler la préparation de ces éléments. Ainsi, nous avons tous les renseignements nécessaires pour une bonne prise en charge des vacanciers.

RAPPELS :

- Merci de ne procéder à une location de lit médicalisé que lorsqu'il y a une raison médicale. Sinon, ce n'est pas nécessaire.
- Pour d'autres matériels (gaillet, siège douche, OTN ... par exemple), vous devez nous contacter afin de vérifier la faisabilité du transport par nos soins. Si nous ne pouvons pas répondre favorablement, l'acheminement de ce matériel vers le lieu du séjour, ce sera à votre charge. Choisissez aussi dans ce cas, si possible et si cela correspond bien sûr à votre choix de destination de vacances, un lieu proche afin que l'acheminement de votre matériel soit facilité.
- Obligatoire dans le trousseau : vous devez fournir une alèse en 90. Merci beaucoup.

Le trousseau et le linge

Pour les séjours de 5 jours : le lavage du linge personnel n'est pas prévu. Pour les séjours de plus de 5 jours, la prise en charge du linge se fait en lavomatique avec l'aide des animateurs-accompagnateurs.

Les prix des séjours

Ils comprennent : la totalité des repas à partir de la prise en charge jusqu'au dernier jour midi, le transport pendant le séjour ainsi que les voyages A/R pour les vacanciers qui ont choisi de l'utiliser (formules 1 ou 3), l'hébergement, l'animation, la rémunération du personnel, les frais d'organisation, les assurances (voir chapitre assurances).

Ils ne comprennent pas : les dépenses personnelles et l'argent de poche, les activités non prévues au catalogue, l'adhésion à l'association Epal (annuelle).

Les assurances

Responsabilité civile : Epal est assuré en Responsabilité civile, si sa responsabilité est retenue. S'il s'agit de dommages où est reconnue la responsabilité de tel ou tel vacancier, nous devrons vous demander de faire fonctionner la responsabilité civile propre à ce

vacancier. Nous vous soumettrons alors les factures des dégâts. De même, pour les dégâts à l'encontre des biens que nous louons (locaux, matériel), l'assurance personnelle du vacancier devra être engagée.

Accident : en cas de blessure d'un vacancier durant le séjour, Epal met en place un avis de sinistre, qu'il transmet à son assurance. Celle-ci rentre en contact par la suite avec l'assureur du vacancier.

Rapatriement : si vous êtes éloigné de votre domicile et qu'un médecin décide, en lien avec le médecin de l'assistance, qu'un retour ne peut se faire que sous assistance médicale. Tout autre départ n'est pas prévu par cette assurance. Le prix de l'assurance est inclus dans le "prix du séjour".

Les conditions particulières

Annulation

L'assurance annulation (en cas de blessure, maladie ou hospitalisation du vacancier) est comprise dans le prix du séjour. Vous n'avez aucune démarche complémentaire à faire pour y souscrire.

Quel que soit le motif de l'annulation, 75 € de frais de dossier seront retenus.

Pour tout autre motif :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossier ;
- entre 30 et 22 jours avant le départ : retenue des arrhes versées ;
- entre 21 et 7 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant du séjour ;
- entre 6 jours et 1 jour avant le départ : retenue de 80 % du montant du séjour ;
- absent le jour du départ : totalité du séjour dûe.

Quand le choix est effectué

Appelez-nous ou faxez votre demande afin de vous assurer que le séjour n'est pas complet et de poser une réservation d'une durée de prise en compte maximum de 10 jours. Expédiez-nous la fiche d'inscription, dûment complétée et signée, dès que possible, accompagnée obligatoirement du chèque d'arrhes, d'un montant de 200 € par séjour de 5 ou 6 jours, 250 € pour les séjours de plus de 6 jours. Le solde est à régler 15 jours avant le début du séjour ou quand vous recevez la facture. Les indications concernant le séjour vous parviendront avec la confirmation d'inscription.

Les conditions générales

Elles figurent en page 34 et au verso de la fiche d'inscription, sur le feuillet à conserver.

Le texte intégral de cette présentation est également visible sur le site internet : www.epal.asso.fr

Adhésion

La cotisation annuelle d'adhésion à Epal : 25 euros.
À régler en sus du prix du séjour.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

Orientation FAM et MAS

Le vacancier ayant une orientation FAM ou MAS, en vertu de l'article Art-D344-5-8 du CASF (Code de l'Action Sociale des Familles) qui « **participe à un séjour de vacances adaptées organisées (...) les établissements et services mentionnés à l'article D. 344-5-1 transmettent à l'établissement, au service ou au centre un dossier contenant : une fiche, à l'intention d'un médecin, présentant les informations médicales relatives à la personne** ».

Ce document doit être inséré dans l'enveloppe kraft "Début de séjour".

La préparation des traitements médicaux

« **La préparation des doses à administrer** (R. 4235-48 du code de la santé publique) **ne doit pas être confondue avec l'aide à la prise des médicaments** ».

La DDCS nous rappelle que cela concerne également la distribution des médicaments sous forme buvable qui doit impérativement être réalisée par un(e) infirmier(e), sauf à être conditionné « prise par prise ». Merci d'en tenir compte.

Afin de faciliter la distribution des traitements, nous vous ferons parvenir quelques semaines avant votre départ des semainiers jetables sécurisés pour la durée du séjour.

Médicaments de confort

Un médecin est seul habilité à prescrire les médicament dits "de confort". Nos équipes d'animation ne peuvent donc pas délivrer ce type de médicaments en dehors d'une prescription médicale.



EXTRAIT DE NOTRE PROTOCOLE COVID

Face à la crise sanitaire, nous avons décidé de prévoir un protocole Covid en nous appuyant sur celui qui a fait ses preuves en été 2020. Ce protocole vise à sécuriser l'organisation de nos séjours de vacances au bénéfice des personnes en situation de handicap accueillies et des encadrants qui les accompagnent.

Les vacanciers

Nous confirmons les petits groupes qui facilitent l'organisation de la prise en charge et de la vie quotidienne pendant le séjour. Nous vous demandons d'être vigilants lors de l'inscription à plusieurs points :

- pour les séjours à l'étranger et dans le Sud de la France, inscriptions réservées aux vacanciers ne nécessitant pas l'intervention de professionnels de santé, ET pendant les trajets A/R ET pendant le séjour ;
- pour tous les autres séjours, dans la mesure du possible, choisir une destination à 3h de route maximum du domicile de la personne. Au-delà de ce temps de route, les inscriptions sont possibles mais merci de privilégier les adultes qui seront le plus apte à voyager un peu plus longtemps ;
- privilégier aussi les inscriptions groupées dans votre établissement sur un ou plusieurs mêmes séjours ;
- RESPECTER SCRUPULEUSEMENT le protocole de réservations de soins IDE, de locations de lits médicalisés. Vous devez vous en occuper et nous transmettre au maximum 15 jours avant le départ la confirmation que toutes les réservations sont faites.

L'encadrement

Les encadrants ont un rôle primordial : appliquer eux-mêmes et faire respecter aux vacanciers les règles et consignes sanitaires afin d'éviter la transmission et la propagation du virus au sein du groupe.

Dans chaque équipe, en plus de la formation spécifique dispensée à tous, est désigné un référent Covid chargé durant le séjour :

- de diffuser les règles de prévention contre la transmission du virus,
- de vérifier la bonne application des mesures sanitaires,
- d'appliquer les procédures en cas de suspicion ou de cas avéré de Covid-19,
- de s'assurer du suivi des équipements (masques, solution hydroalcoolique et autres équipements...).

Restauration

L'aménagement sera celui préconisé par les services de l'État. Une désinfection est effectuée après chaque repas.

La participation des vacanciers à la préparation des repas sera limitée.

Animations, activités et sorties

Les activités à l'extérieur plutôt que dans les espaces clos sont à privilégier, ainsi que les activités et sorties en petits groupes.

Transport/Acheminement

Comme dit précédemment, nous vous demandons de tenter de regrouper les inscriptions pour votre établissement sur un ou plusieurs mêmes séjours. Nous assurerons dans ce cas les transports A/R au départ de votre établissement et en cas de suspicion de Covid un retour sera assuré par nos équipes, aidées par une personne référente et ce sera plus simple à organiser.

De plus, après usage du ou des véhicule(s), désinfection de tous les organes de conduite (tableau de bord, volant, frein à main, levier de vitesse...)

Hébergement

- Ménage et désinfection régulière de tous les espaces.
- Aération régulière des pièces (espaces collectifs et privatifs), par ouverture des fenêtres 10 à 15 minutes toutes les 3 heures.

NOTRE OBJECTIF COMMUN : offrir aux personnes en situation de handicap une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

NOS VALEURS : Engagement – Respect – Convivialité – Dialogue – Sécurité – Confort.

En cas de suspicion ou atteinte par la Covid-19 d'un vacancier ou d'un accompagnateur

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou un vacancier donne lieu à l'isolement de la personne et à un retour à son domicile dès l'affection confirmée par un médecin.

Matériels liés à la Covid-19 mis à disposition sur le séjour

Les séjours seront dotés :

- de solution hydro-alcoolique ;
- de masques chirurgicaux (minimum 2/j pour les vacanciers) ;
- de lingettes désinfectantes ;
- de produits et matériel de nettoyage et de désinfection ;
- d'un thermomètre frontal ;
- de surblouses à usage unique ;
- de visières.

S'INSCRIRE



Afin de procéder à une ou plusieurs inscriptions, merci de contacter notre

**Centrale
Réservation**

Patrick FLOC'H



Par téléphone :

02 98 41 84 09

(14h-17h du lundi au vendredi)



En ligne :

www.epal.asso.fr



Par mail :

vta.epal@epal.asso.fr

SÉJOURS À L'ÉTRANGER

*ATTENTION :
pas de possibilité de soins IDE,
ni de location de lit médicalisé
pour les nuits voyage A/R*



Xhignesse **p.14**

Marrakech **p.13**



MARRAKECH (Maroc).

Marrakech, "la perle du Sud", regorge d'histoires, de traditions et de coutumes : Khadija et Abdeljalil vous accueillent et vous accompagnent pour une découverte riche et variée.

Jour 1 : première visite de la ville, de ses monuments et ses souks.

Jour 2 : visite des artisans du quartier du Riad et visite des jardins Majorelle et/ou de la palmeraie.

Jour 3 : excursion dans la vallée de l'Ourika (visite d'une safranière et d'un village berbère), détente au bord de l'oued.

Jour 4 : atelier initiation à la cuisine marocaine, balade en calèche et après-midi libre.

Jour 5 : activité de confection d'un produit artisanal tel que le travail du cuir (confection d'un porte-clés, d'un bracelet en cuir... souvenir du séjour).

Jour 6 : excursion à Essaouira, restaurant sur le port et visite de la Médina.

Jour 7 : matinée libre, atelier tatouage au henné puis initiation à la pâtisserie marocaine.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

à Marrakech, en plein cœur de la Médina, vous logerez dans un riad privatif dans le quartier Bab Tarzout. 2 chambres climatisées PMR de 2 lits avec salle de bain (douche à l'italienne avec fauteuil de douche et rehausseur de toilette), 2 chambres pour les animateurs-accompagnateurs, ainsi que de beaux espaces de vie à la décoration marocaine traditionnelle.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

l'accueil se fait en pension complète. Repas typiques marocains servis au Riad ou en extérieur lors de sorties à la journée.

Attention : chaleur !

VOYAGE : avion aller-retour au départ de Nantes et arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée. **Passeport obligatoire.**

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 11 AU 18 SEPTEMBRE
- DU 19 AU 26 SEPTEMBRE

2 720€

DESTINATION BELGIQUE

M12J / M03A



3

vacanciers

2

animateurs
(dont 1 responsable)



Gestion
libre



XHIGNESSE (Belgique).

Bienvenue dans une commune francophone de Belgique située en Région wallonne, à l'extrême sud de la province de Liège et sise au confluent de l'Ourthe et du Néblon. Des villes à découvrir comme Charleroi, Bruxelles et le Manneken Pis. La visite du Safari Parc à Aywaille, le Domaine de Palogne, le musée de la pierre, le bateau croisière de Dinant à Feyre, (une belle découverte...) l'église St-Pierre de Xhignesse... et sur place vous profiterez de la campagne environnante, de la ferme des voisins ou d'une bonne glace avec Renée la propriétaire du gîte !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

la Grange de David est un gîte luxueux équipé d'une cuisine professionnelle, d'un salon avec un bar, d'une grande salle à manger, d'une terrasse aménagée avec barbecue. La chambre PMR, 2 lits simples, possède sa salle de bain tout équipée et un autre espace de nuit avec 1 lit est aménagé en rez de chaussée, dans un espace de la pièce de vie. L'équipe dort à l'étage, 1 chambre double, 1 individuelle.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la 1^{re} et la dernière nuit du séjour. Arrivée sur votre lieu de séjour le jour 2 dans la journée. **Carte d'identité en cours de validité obligatoire.**

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 1^{er} AU 9 JUILLET
- DU 1^{er} AU 9 AOÛT

2 556 €

SÉJOURS PETITS GROUPES

Le Chant des Mûres
en vert et bleu **p.18**

Les Bois Verts, au cœur
du bocage vendéen **p.19**

Le Clos de La Garenne **p.17**

Esprit Zen : Les Galaines **p.16**



ABZAC (Charente).

A la frontière de trois départements : la Charente, la Vienne et la Haute-Vienne, vous trouverez le calme et la sérénité dans ce gîte rural du hameau du Petit Monténat, situé dans un écrin de verdure où pâturent aux alentours des centaines de moutons ! Vous aurez l'opportunité de découvrir des sites remarquables : la vallée des singes, la visite du musée du Macaron à Montmorillon avec une dégustation, le "village flottant" à Pressac et son restaurant au-dessus de l'eau et à l'ombre, Saint-Germain de Confolens et sa guinguette, le Parc zoologique du Reynou... Autant d'atouts qui feront de ce séjour un très agréable souvenir.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

les chambres ont été aménagées dans une ancienne longère de pays, dans une démarche environnementale. Au rez-de-chaussée : chambre Alsace (2 lits 90x200 jumelables), chambre Bourgogne (1 lit 160x200). Chambre à l'étage pour les animateurs-accompagnateurs. Toutes les chambres disposent d'une télévision, du wifi, et d'une salle d'eau privative avec wc. Espace de vie et belle terrasse équipée. L'accueil des propriétaires est toujours excellent !

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 22 AU 29 JUIN
- DU 24 AU 31 AOÛT

1931€

LES BOIS VERTS

M06J / M07J



3
vacanciers

2
animateurs
(dont 1 responsable)

Pension
complète



LES HERBIERS (Vendée).

L'hôtel "Les Bois Verts" est situé sur la commune des Herbiers en Vendée. Située au cœur du bocage, cette ville aux paysages verdoyants et vallonnés vous permet d'avoir accès à des activités diverses et variées. Au programme : circuit découverte des Herbiers, nuit de mon moulin, château de Tiffauges, visite de la savonnerie des Collines... Vous choisirez en groupe vos destinations en demi-journée ou journée complète et une journée au Puy du Fou ainsi que le spectacle nocturne des orgues de feu complètent le programme.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

l'hôtel, entièrement rénové, est composé de chambres confortables et bénéficie d'un ensemble de studios PMR, où le groupe est logé. 3 studios pour 1 ou 2 personnes avec sanitaires complets. Une cour aménagée devant les studios permet des temps de détente en toute sécurité.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

accueil en pension complète dans la salle à manger de l'hôtel, avec les autres groupes en vacances. Possibilité de paniers repas pour les journées découvertes.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 4 AU 9 JUILLET
- DU 11 AU 16 JUILLET



1743€

LE CHANT DES MÛRES

M13J / M07A



3
vacanciers

2
animateurs
(dont 1 responsable)



PLABENNEC (Finistère).

Situé à la campagne dans le pays touristique des Abers, à mi-chemin entre Brest et sa côte touristique, bienvenue au Chant des Mûres. Anne-Françoise et Alain vous recevront dans leurs chalets (le Ty Braz et le Ty Bihan) entièrement pensés et aménagés pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Visite des sites touristiques aux alentours : Ménéham, Kerlouan, Moguériec, Plouescat, Porsguen. Brest et ses ports, son aquarium, le marché de Lesneven ou le marché nocturne de Trouzilit, goûter dans le bateau-salon de thé "Fleur des thés" à Argenton.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

2 chalets de bois spécialement conçus pour recevoir des personnes en situation de handicap.

Les chalets disposent chacun de 2 chambres entièrement accessibles, pouvant accueillir 2 personnes. Vous aurez plaisir à préparer de bons petits plats dans la cuisine équipée et vous profiterez également de la terrasse couverte, face au sud et à l'espace de verdure campagnarde.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 26 JUIN AU 1^{er} JUILLET
- DU 10 AU 15 AOÛT 

1510€

LE CLOS DE LA GARENNE

M14J / M15J



3
vacanciers

2
animateurs
(dont 1 responsable)



PUYRAVAULT (Charente-Maritime).

Située à proximité du Marais Poitevin et de l'océan Atlantique, cette maison de charme entièrement adaptée va vous séduire pour vos vacances à la campagne. Authentique, ce gîte familial se situe au bout d'un bâtiment en pierres très ancien avec vue sur la verdure, indépendant du logis et de ses chambres d'hôtes tout en gardant une proximité conviviale.

Vous pourrez profiter de la grande terrasse qui borde le premier jardin de la propriété dont le parc de 4 ha qui se partage avec les propriétaires et les autres résidents.

A 25 mn : La Rochelle, ville dynamique, accueillante et vivante où il sera plaisant de visiter par exemple le Vieux Port en centre-ville, l'aquarium ou encore le port de plaisance des Minimes. Egalement à proximité : la ville de Rochefort, l'île de Fort Boyard (bateau de Fouras-île d'Aix)...

Un séjour sous le signe de la détente et de la découverte d'un riche patrimoine.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

vous serez accueilli dans cet ensemble entièrement accessible : cuisine, salle à manger, espace extérieur aménagé. 2 maisons pour la partie couchage : "Le Chai" qui hébergera 2 vacanciers dans une grande chambre adaptée avec sanitaire, et "Le Cottage" 1 vacancier dans une chambre individuelle et 1 chambre de 2 lits pour l'équipe. Le site est labellisé "Tourisme et Handicap".

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 19 AU 26 JUIN
- DU 24 AU 31 JUILLET

2 015€

SÉJOURS NUIT SUR ROUTE

ATTENTION :
*pas de possibilité de soins IDE,
ni de location de lit médicalisé
pour les nuits voyage A/R*





HYÈRES (Var).

Au bord de la Méditerranée, à Hyères-les-Palmiers, l'association ANAE vous accueille dans un cadre agréable et chaleureux, au carrefour des plages, du centre-ville et du port. Située sur le littoral varois entre St-Tropez et Toulon, avec plus de 300 jours d'ensoleillement par an, la ville d'Hyères offre à ses visiteurs une qualité de vie exceptionnelle !

Cet environnement est particulièrement préservé : plus de 20 km de plages, le port, le centre-ville médiéval, la mer avec ses multiples activités, l'île de Porquerolles, la presqu'île de Giens... tous les ingrédients sont rassemblés pour l'organisation d'un séjour réussi !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

la villa de Costebelle est une structure de vacances conviviale, ouverte à tous et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap. Chambres de 2 et 3 lits avec sanitaires complets adaptés. Salle d'activité à disposition.

C'est un centre "les pieds dans l'eau" avec sur place de nombreuses activités ainsi que des adaptations de type tiralo pour les baignades.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

accueil en pension complète. Pour les journées à l'extérieur, des paniers-repas seront fournis au groupe par le centre d'accueil.

VOYAGE : vous dormirez à l'hôtel la première et la dernière nuit du séjour. Arrivée sur votre lieu de séjour le jour 2 pour le repas du soir.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

• DU 8 AU 16 JUILLET

2 240€

SÉJOURS DE PROXIMITÉ

Côte de Granit
Rose **p.31**

Ciné nature à
Saint-Cadou **p.27**

Escapades à La Hamonais **p.29**

La Grange à Marie
à Quistinic **p.30**

Au Relais de Misengrain **p.32**

Escale à Saint-Congard **p.24**

Le Logis de Bau
en Touraine **p.28**

La Péniche, au fil
de l'eau **p.23**

La Godetière, au bord
de la rivière... **p.26**

Le Gîte du Pigeonnier **p.33**

Le Château de
La Roche **p.25**

LA PÉNICHE, AU FIL DE L'EAU

M20J / M06S



5
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 responsable)

Pension
complète



NANTES (Loire-Atlantique).

Au fil de l'eau, vous profitez au maximum des richesses de l'Erdre et du canal de Nantes à Redon. Vous découvrez l'ambiance et la convivialité qui règnent à bord de la péniche. Rencontres avec des éclusiers et partage de la passion de leur métier, promenades sur les chemins de halage, passage d'écluses, pêche, et chaque jour des escales sur le trajet à décider ensemble.

Animation "envolées d'oiseaux, ornithothérapie", soirées en musique et rencontres lors des escales à organiser par le groupe.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

la péniche est composée d'une cuisine aux normes des collectivités, d'une salle polyvalente, de sanitaires adaptés, d'un ascenseur sur le pont pour accéder aux salles, d'un lieu de couchages adaptés : 2 chambres de 4 lits pour les vacanciers et 1 chambre de 3 lits pour l'équipe, le tout dans un espace adapté mais, de fait, limité ! (1 lit médicalisé sur place)

LA FORMULE DU SÉJOUR :

hébergement en pension complète avec restauration de qualité. C'est le capitaine de bord le chef ! Et les repas sont copieux et conviviaux... aux dires des nombreux vacanciers qui ont déjà séjourné sur la péniche !

VOYAGE : arrivée sur la péniche le 1^{er} jour à l'heure de midi.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 5 AU 9 JUILLET
- DU 6 AU 10 SEPTEMBRE

1570€

ESCALE A SAINT-CONGARD

M06A/M02S



5
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 responsable)



SAINT-CONGARD (Morbihan).

La commune de Saint-Congard est située entre le golfe du Morbihan et la forêt de Brocéliande, à mi-distance entre Malestroit et Rochefort-en-Terre.

Théâtre d'événements historiques et culturels, terre d'origine de personnages célèbres, la commune expose un patrimoine considérable et offre tout au long de l'année des animations. Aux portes de l'Ille-et-Vilaine, ce séjour permet un temps de vacances et d'évasion dans le gîte "Rand'Eau Pour Tous" le long du canal de Nantes à Brest.

Au programme : la ferme du monde, possible balade en voilier à partir de Ploërmel sur l'île d'Arz... mais aussi découverte du patrimoine de Malestroit, des mégalithes de Locmariaquer, de l'artisanat d'art à Rochefort-en-Terre et du jardin botanique de La Gacilly !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

le gîte de bois qui vous accueille est très récent, lumineux, d'une surface de 170 m² et construit sur un terrain clos de 3 500 m². Il possède trois chambres adaptées de 2 à 3 lits, 1 espace couchage avec 1 lit pour 1 animateur. Chacune dispose d'un accès direct sur le grand jardin qui surplombe le canal. Deux salles de bain indépendantes, une cuisine américaine équipée et une vaste salle de séjour. Un grand jardin entoure le gîte.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 30 AOÛT AU 4 SEPT.
- DU 20 AU 25 SEPTEMBRE

1132€

LE CHÂTEAU DE LA ROCHE

M08J/ M01S



5
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 responsable)



CÉRIZAY (Deux-Sèvres).

Situé dans Les Deux Sèvres, sur la commune de Cérizay, le château de la Roche est rénové depuis peu. C'est une grande demeure bourgeoise datant de la fin du XIX^e siècle et située dans un grand parc boisé de 7 hectares. Le cadre, paisible et verdoyant, facilite l'organisation d'activités de plein air et la structure permet aux vacanciers d'évoluer dans un espace protégé et propice aux échanges. Beaucoup de possibilités s'offrent aux vacanciers : le château est situé à 1 h des plages de Vendée, le marais Poitevin, Terra Botanica, parc unique dédié au végétal, le parc oriental de Maulévriers, l'Arboretum de la Croix verte... A vous de choisir !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

l'hébergement, au premier étage avec ascenseur, propose 3 chambres de 2, 3 ou 4 personnes avec sanitaires complets. Salle de restauration, cuisine équipée, salon-détente avec TV.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 12 AU 17 JUILLET
- DU 20 AU 25 SEPTEMBRE

1443€



CHAMBRETAUD (Vendée).

Chambretaud est une commune française située dans le département de la Vendée en région Pays de la Loire. La commune est située sur les hauteurs du bocage vendéen faisant partie du massif armoricain. Le gîte "La Godetière" est labellisé Clévacances, Gîtes de France et Tourisme & Handicap. Il propose des prestations haut de gamme. Côté loisirs, vous aurez le choix entre la visite d'un élevage de cerfs à la Ferme des Coûts, la savonnerie des Collines, Mallièvre, petite cité de caractère, le château de Saint-Mesmin (très accessible), le jardin japonais - parc oriental de Maulévrier, le Marais Poitevin, le Zoo de Doué.

Bien entendu la visite incontournable du parc du Puy du Fou vous sera proposée !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

ce gîte est composé d'espaces larges et complètement adaptés à la circulation des personnes en fauteuils. Décoration contemporaine, cuisine entièrement équipée, salle de séjour, terrasse et espaces extérieurs. Chaque chambre (4 au total) est équipée de 2 lits avec salle de bain attenante de grand confort. 1 chambre de 2 lits en mezzanine pour l'équipe. Un charme qui fait rêver... Sur place, détente possible grâce à la piscine et au jacuzzi...

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 17 AU 23 JUILLET
- DU 25 AU 31 JUILLET

1538€

CINÉ NATURE À SAINT-CADOU

M04A/M05A



5
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 responsable)



SIZUN/SAINT-CADOU (Finistère).

Cadre très agréable dans ce petit gîte en campagne, au cœur des monts d'Arrée, pour des vacances nature...

Le bonus : possibilité de profiter d'un studio pour des séances de cinéma en soirée.

Au programme : visite de Sizun avec les enclos paroissiaux et sa plage artificielle (propice à un goûter sur place), la Maison de la rivière, la ferme d'Eden à Saint-Vougay, Morgat pour, pourquoi pas, un repas moules-frites !

Vous ferez de nombreux choix de balades en pleine nature, propices à la détente, et au gîte, la bonne humeur est assurée !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

ce gîte est conçu spécifiquement pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. Les 3 chambres comptent un à deux lits, les salles de bain sont spacieuses et adaptées. Chambre de 3 lits pour les animateurs-accompagnateurs. Les espaces de vie (salon, salle à manger, coin détente) sont vastes et décorés avec goût de façon artistique et lumineuse.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 23 AU 28 AOÛT
- DU 29 AOÛT AU 3 SEPT.

1194€



TAUXIGNY (Indre-et-Loire).

Situé à 30 min des principaux sites touristiques de la Touraine, ce beau gîte de groupe, le gîte de Bau, a été créé dans les dépendances d'une propriété tourangelles traditionnelle de plain-pied.

Pour le programme :

- côté ouest, le Val de l'Indre, à 30 min avec le château d'Azay-le-rideau, Villandry et ses jardins, Chinon et sa vieille ville médiévale, le village de Vilaines et ses vanniers... Tours est également à proximité (25 min) avec son marché aux fleurs et son jardin botanique ;
- côté sud, Loches ou encore à l'Est, Amboise et son grand marché en bord de Loire. Vous pourrez aussi opter pour la visite de la réserve animalière à Autrèche.

A vous de composer votre programme !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

la rénovation de ce beau gîte a été menée avec sobriété, les espaces ont été pensés pour être spacieux et colorés, et l'agencement est fonctionnel. Parc clôturé et ombragé.

Sur une surface de 180 m² entièrement de plain-pied : salon/cuisine équipée, 4 chambres de 3 lits (chaque chambre a un accès extérieur), 4 salles de bain adaptées. Jardin ombragé clos de 1 000 m², terrasse, barbecue, salon jardin. Label "Tourisme et Handicap".

LA FORMULE DU SÉJOUR :

le groupe est accueilli en demi-pension. Les repas du soir sont donc préparés par les propriétaires. Pour les journées plein-air, des repas pique-niques seront organisés par le groupe.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 29 JUIN AU 4 JUILLET *
- DU 29 AOÛT AU 3 SEPT.

1570€



TRÉGUEUX (Côtes-d'Armor).

La maison "La Hamonnais", propriété de l'AFM/Téléthon, située à Trégueux dans les Côtes-d'Armor, a pour vocation de créer un lieu de séjour et de vacances adaptées, dans un cadre de verdure, un lieu de départ en balades très variées dans la région. Côté mer : Ploumanac'h, Trégastel, Perros-Guirec... Une sortie en bateau adapté sur la Rance à partir de Dinan ! Côté sciences et nature : les jardins de Kerdalo, le site de Pleumeur-Bodou et les Télécoms...



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

la maison est construite sur un terrain de 1 hectare. Jardin entièrement clos. Une salle à manger avec une cheminée, une cuisine aménagée, salle d'activités, salle informatique et 6 chambres adaptées de 2 lits, toutes équipées de lits médicalisés. 2 salles de bain entièrement accessibles.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

M04J :

- DU 21 AU 26 JUIN
- DU 28 JUIN AU 3 JUILLET

M21J :

- DU 5 AU 10 JUILLET
- DU 12 AU 17 JUILLET

M11A :

- DU 23 AU 28 AOÛT ✨

M10S :

- DU 30 AOÛT AU 4 SEPT.
- DU 6 AU 11 SEPTEMBRE

1320€

LA GRANGE DE MARIE

M02J/M03J/M10A/M09S



5
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 responsable)

Gestion
libre



QUISTINIC (Morbihan).

Au cœur d'un hameau breton, dans la vallée du Blavet, la Grange à Marie de Quistinic est un nouveau lieu d'accueil de groupes, inauguré au printemps 2017. Idéal pour ceux qui rêvent de calme et de quiétude.

Vos hôtes, Yann et Nicole, vous conseilleront les balades appropriées, à pied, avec ou sans les ânes, en joëlette...

Sur place, jardin, hangar à jeux bretons, barbecue.

Quelques exemples pour les sorties découverte : le poète ferrailleur, balade touristique à Etel et Quiberon, la Maison de la chauve-souris, balade le long du Blavet, les alignements de Carnac, visite de Port Maria...



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

ce gîte de pierre de 200 m² dispose de 2 chambres de 2 ou 3 lits en rdc et 2 chambres à l'étage, chacune équipée de sanitaires complets et adaptés (1 lit médicalisé possible dans chaque chambre). Salle à manger et de réception de 40 m², cuisine.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

les repas sont confectionnés par le groupe au rythme des journées. Possibilité de barbecue en extérieur et bien entendu des pique-niques, ou pourquoi pas un restaurant.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

M02J :

- DU 21 AU 26 JUIN
- DU 28 JUIN AU 3 JUILLET

M03J :

- DU 5 AU 10 JUILLET
- DU 12 AU 17 JUILLET

M10A :

- DU 23 AU 28 AOÛT
- DU 30 AOÛT AU 4 SEPT.

M09S :

- DU 6 AU 11 SEPT.
- DU 13 AU 18 SEPT.

1425€



TRÉGASTEL (Côtes-d'Armor).

L'équicentre de vacances de Rulan se situe à la campagne et en bordure de mer, à 4 km de Trégastel, dans les Côtes-d'Armor, en Bretagne. Au beau milieu de la côte de Granit Rose, l'équicentre vous accueille pour un séjour multi-découvertes. A proximité de Perros-Guirec et de sites renommés comme les rochers de Ploumanac'h, le radôme et le planétarium de Pleumeur-Bodou, le village gaulois et la ferme enchantée, Trégastel... c'est l'endroit idéal pour rayonner à pied ou encore avec les minibus. Sur place, possibilité d'aller à la rencontre des chevaux et des groupes qui séjourneront également sur place.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

gîte d'étape et de séjour, ses bâtiments récents bénéficient de toutes les nouvelles normes d'accessibilité. Le groupe sera logé sur tout un ensemble bien accessible, avec 6 chambres de 2 à 3 lits, deux blocs sanitaires avec douches PMR, une salle d'activité.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

le groupe est accueilli en pension complète. Pour les journées plein air, des repas pique-niques seront proposés par le centre. Chaque semaine, barbecue en soirée et en musique !

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

M01J :

• DU 27 JUIN AU 3 JUILLET

M09A :

• DU 29 AOÛT AU 4 SEPT.

M07S :

• DU 5 AU 11 SEPTEMBRE

M08S :

• DU 12 AU 18 SEPTEMBRE

1963€

AU RELAIS DE MISENGRAIN

M19J/M12A/M05S



5
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 responsable)

Pension
complète



NOYANT-LA-GRAVOYÈRE (Maine-et-Loire).

Situé entre Rennes et Angers, à mi-chemin entre Pouancé et Segré, le relais de Misengrain est niché dans le département du Maine-et-Loire, sur la petite commune de Noyant-la-Gravoyère. Vous serez conquis par cet environnement riche en paysages et en animations. L'hébergement est entouré d'un grand jardin. Ce séjour s'adresse à des personnes cherchant un cadre de vacances alternant balades au grand air et découverte des rives de la Mayenne, du patrimoine des Pays de Loire (Angers par exemple). Visite très accessible à Terra Botanica, cinéma à Segré, l'hippodrome du Lion d'Angers... A vous de choisir !



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

cet hébergement vous accueille dans d'authentiques maisons d'ardoise au sein d'un parc verdoyant de deux hectares. Pour le groupe : deux gîtes de plain-pied, aménagés dans une longère. Chacun comprend au rez-de-chaussée une grande chambre accessible de 3 lits avec 1 salle de bain. L'équipe dort à l'étage : 2 chambres de 2 lits. Un salon/salle à manger avec coin cuisine dans chaque gîte donnant sur le jardin.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

accueil en pension complète : repas au restaurant de l'ESAT sur le site. Possibilité de pique-nique et barbecue.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

M19J :

• DU 5 AU 10 JUILLET ✨

M12A :

• DU 5 AU 10 AOÛT (Ph)

M05S :

• DU 2 AU 7 SEPTEMBRE
• DU 9 AU 14 SEPTEMBRE

1330€

LE GÎTE DU PIGEONNIER

M16J/M17J/M08A



PALLUAU (Vendée).

Idéalement situé à 30 min de Saint-Jean-de-Monts en Vendée et à 20 min de la Roche-sur-Yon, le gîte du Pigeonnier nous accueille.

Les loisirs de proximité sont nombreux avec par exemple Saint-Sulpice-le-Verdon et La Chabotterie, le lac d'Apremont, le jardin des Olfacties (un parc floral exceptionnel, un enchantement de couleurs et de senteurs), le moulin de Rairé qui retrace la vie des meuniers...

Autre visite étonnante, le mystère des Faluns : à travers une promenade souterraine, découvrez de façon poétique la beauté des cathédrales du site troglodytique des Perrières.

Un peu plus loin, Saint-Gilles-Croix-de-Vie avec sa plage, la conserverie, le vieux port et le port de plaisance, Bretignolles-sur-Mer et le musée miniature de la Vendée, Saint-Jean-de-Monts...



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU :

ce gîte, construit dans le respect de l'environnement, offre 3 chambres adaptées PMR de 2 lits en RDC, des sanitaires complets. L'équipe dort à l'étage : 3 chambres. Une cuisine, un salon et un grand jardin de 100 m², entièrement clos, ainsi qu'une très belle terrasse en bois complètent le site.

LA FORMULE DU SÉJOUR :

le groupe confectionne ses repas dans la cuisine tout aménagée, un plaisir pour cuisiner !

Et bien entendu les espaces extérieurs (la terrasse et le jardin) invitent à se poser tout simplement, à apprécier aussi un apéritif à l'ombre... Pique-nique et sortie au restaurant possibles.

VOYAGE : arrivée sur votre lieu de séjour dans la journée.

ACHEMINEMENT :

voir pages 6/7.

- DU 28 JUIN AU 3 JUILLET
- DU 5 AU 10 JUILLET
- DU 30 AOÛT AU 4 SEPT.

1492€

CONDITIONS PARTICULIÈRES

(AU 1^{er} DÉCEMBRE 2020)

A - Adhésion

• La cotisation annuelle d'adhésion à Epal, obligatoire pour chaque adhérent, 25 € (dont 2 € reversés au CNLTA dans le cadre de sa politique de contrôle et de formation), à régler en sus du prix du séjour.

B - Le coût des séjours

Nos prix comprennent :

- Les frais d'organisation, de gestion et de suivi,
- L'hébergement et la pension complète,
- L'encadrement salarié,
- Les activités proposées au catalogue ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation en complément,
- Les voyages jusqu'au lieu de villégiature, hors voyageage,
- Les déplacements sur le lieu de séjour,
- L'annulation avant séjour aux conditions ci-dessous (C),
- Les assurances : accident, rapatriement.

Nos prix ne comprennent pas :

- Les convoyages de rapprochement
- Les dépenses personnelles (NB : ne seront fournis sur demande que les justificatifs pour les dépenses supérieures à 10 €)
- Les activités que le participant souhaite faire non prévues dans la brochure et non prévues au projet du séjour
- Les frais médicaux : en cas de besoin Epal fait l'avance. Les feuilles de soins vous seront adressées après le séjour, dès remboursement des sommes engagées. Munissez-vous de votre Carte Vitale.
- Les frais occasionnés par des dégradations volontaires

C - Annulations

1. Annulation du fait du vacancier

Pour raison médicale : en cas de blessure, maladie ou hospitalisation du vacancier. Le remboursement - annulation est actif à réception d'un certificat médical, délivré à Epal au plus vite. Le dossier en annulation est alors traité par nos services : retenue des frais de dossier.

Pour tout autre motif :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossier,
- Entre 30 et 22 jours avant le départ : retenue des acomptes versés,
- Entre 21 et 7 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant du séjour,
- Entre 6 jours et 1 jour avant le départ : retenue de 80 % du montant du séjour,
- Absent le jour du départ : totalité du séjour dû.

Quel que soit le motif de l'annulation, 75 € de frais de dossier seront retenus si l'annulation intervient avant le 1^{er} juin ; 110 € de frais de dossier seront retenus si l'annulation intervient à partir du 1^{er} juin.

2. Annulation du fait de l'organisateur

L'association Epal se réserve le droit d'annuler un séjour (jusqu'à 20 jours avant le départ) si le nombre d'inscrits est inférieur à 75% ou en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ces deux cas il vous sera proposé un autre séjour ou le remboursement des sommes versées.

D – Interruption

1. Pour raison médicale

Le retour du vacancier est réalisé par rapatriement. Le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

Rapatriement

Le rapatriement médical est décidé par un médecin, en lien avec le médecin de notre assureur Mondial-Assistance. Ils constatent que l'état de santé du vacancier ne lui permet pas de rester sur le séjour et/ou de rentrer par les moyens de retour prévus.

L'assurance rapatriement entre également en jeu en cas de décès d'un proche du vacancier. Le coût de l'assurance est inclus dans le « prix du séjour » : elle comprend la prise en charge des frais de rapatriement, elle ne couvre pas le remboursement des frais non engagés pour la suite non effectuée* du séjour. Tout autre retour n'est pas pris en charge par l'assurance rapatriement.

2. Pour raison non médicale

Il s'agit du départ volontaire du vacancier, ou son renvoi pour une raison impérative** : Le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

** Le remboursement des frais non engagés : pour toute interruption de séjour définitive, vous devez faire une demande écrite et motivée du remboursement partiel de la partie non effectuée, et ceci au plus tard 30 jours après la fin du séjour. La restitution se fera sous forme de remboursement ou d'avoir, et prendra exclusivement en compte les frais non-engagés et donc non payés par les organisateurs.*

Une commission spéciale sera amenée à en calculer le montant, qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour,

*** Epal se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier avec effet immédiat si : - par son comportement, il met en danger sa propre vie, celle des autres ou le déroulement du séjour (non-respect des règles de vie du groupe, des autres vacanciers, des équipes d'encadrement, comportement abusif ou violent),*

- des problèmes d'intégration dans le séjour se font jour du fait d'une inscription ne correspondant pas à l'autonomie requise.

L'intégralité des frais du voyage retour est alors à la charge du vacancier ou de son représentant.

E - Responsabilité

1. Responsabilité civile professionnelle

Epal est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

2. Responsabilité civile et accident

Epal est assurée en Responsabilité Civile et accident auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

Accident

En cas de blessure d'un vacancier durant le séjour, Epal met en place un avis de sinistre, qu'il transmet à son assurance. Celle-ci rentre en contact par la suite avec l'assurance du vacancier.

Dégâts

La Responsabilité Civile de l'association Epal sera mise en œuvre si sa responsabilité est retenue (fonctionnement normal d'un séjour). En cas de dommages (casse, détérioration...) sur des biens mis à disposition ou appartenant à un vacancier est reconnue, nous vous demanderons de faire fonctionner la Responsabilité Civile propre au vacancier. Epal vous avertira des dégâts occasionnés et vous soumettra les factures correspondantes.

3. Responsabilité

L'association Epal décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets ou d'effets personnels. Sauf dans le cas où il s'agirait d'argent qui aurait été expressément confié à un membre de l'équipe d'encadrement.

4. Garantie financière

Nom : FMS-UNAT
Adresse : 8 rue César Franck, 75015 Paris
Tél. : 01 47 83 21 73

5. Réclamations et médiation

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit, par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans un délai maximum de 30 jours. Une commission spéciale sera amenée à calculer le montant de l'avoir qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

Afin de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les fournisseurs de services de voyage (tourisme, transport, hébergement, loisirs, prise en charge aéroportuaire...) et éviter les recours devant les tribunaux, l'association Epal adhère à la Médiation Tourisme et Voyage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

(AU 1^{er} DÉCEMBRE 2020)

Reproduction littérale des articles R21-3 à R21-11 du Code du Tourisme relatif à la vente de voyages et de séjours, modifié par le Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017. L'article R21-12 nous fait obligation de reproduire ces articles sur nos catalogues et nos contrats.

Article R21-3

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R21-3-1

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectuée par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 211-2.

Article R21-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci

ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun deux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R21-5

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Les informations mentionnées au 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R21-6

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de télé-

phone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R21-7

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R21-8

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant

apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R21-9

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R21-10

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R21-11

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.



Siège

10 rue Nicéphore Niépce
29200 BREST

Bureau de Rennes

21 rue de Châtillon
35000 RENNES

Bureau de Nantes

Forum TITI
7 rue Louis Blériot
44700 ORVAULT